

D = Delauné
C = H. Maurice
Rappel



MONSIEUR LE MAIRE

22 AVENUE JEAN JAURES
B.P. 53

76290 FONTAINE LA MALLET

Siège Social
Chemin de la Bretèque - CS 30059
76237 Bois-Guillaume cedex
Tél. : 02 35 59 47 47
Fax : 02 35 12 21 08
Email : chambre.agriculture@seine-maritime.chambagri.fr

N/Réf : JG/NM
Pôle Territoires et Environnement
Dossier suivi par Mme Juliette GIACOMAZZO
Ligne directe : 02.35.59.47.20
territoires@seine-maritime.chambagri.fr

Bois-Guillaume, le 29 janvier 2018

Objet : Avis complémentaire sur le projet du PLU
de FONTAINE LA MALLET

Monsieur le Maire,

Vous nous avez transmis, pour avis après arrêt, le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de FONTAINE LA MALLET. En réponse, nous vous avons transmis un avis en date du 10 janvier dernier.

Depuis, nous avons eu connaissance de nouveaux éléments relatifs à l'activité agricole présente sur votre commune que nous voulons partager avec vous afin qu'ils soient correctement pris en compte dans votre projet.

En effet, bien que nous ayons réalisé un diagnostic agricole en décembre 2015 – mis à jour en juin 2016 - sur votre commune, nous avons très récemment appris l'installation d'un nouvel exploitant agricole sur votre commune (inscription au CFE le 31/10/2017). Il s'agit de Monsieur Ludovic MESSIERS pratiquant la culture de la vigne sur le territoire de la Pointe de Caux.

En conséquence, nous vous demandons de bien intégrer cette spécificité à votre dossier de PLU en intégrant notamment ses installations agricoles (parcelle BC27) et ses parcelles en zone agricole, adaptée à son activité. Si cela n'était pas possible, nous vous demandons de revoir le règlement de la zone N, où il se trouve actuellement, pour assouplir les règles de constructibilité afin de permettre à cet exploitant de poursuivre son activité.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Sébastien LEVASSEUR
Vice-Président de la Chambre d'agriculture
Co-Président de la Commission Territoires

